

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

*Séance du 13 mars 2025*

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	28/02/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	17
Qui ont pris part à la délibération :	24

**Étaient présents :** Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

**Absents et excusés :** Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Anne FALGUEYRETTES (procuration à Emilie CHABRIER), Anne-Marie GARRIGUES (pouvoir à Michel ALBESPY), Isabelle JOFFRE (pouvoir Laurent COT), Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Christian PEREZ (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Elodie RIVIERE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER), Aurélie SOUFLI (pouvoir à Philippe TABARDEL).

**Secrétaire de séance :**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.**

### **05- AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats du budget principal de l'exercice 2024 :

<b>Le résultat de la section de fonctionnement s'analyse ainsi :</b>		
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2024	1 964 949.74 €	
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024	1 530 371.21 €	
<b>= Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024</b>	<b>434 578.53 €</b>	
+ Résultat de fonctionnement 2023 reporté sur 2024	767 603.82 €	
<b>Soit un résultat de fonctionnement de 2024 cumulé à affecter en 2025 :</b>	<b>1 202 182.35 €</b>	A
<b>Le résultat de la section d'investissement s'analyse ainsi :</b>		
Recettes d'investissement de l'exercice 2024	520 765.99 €	
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2024	1 049 498.70 €	
<b>= Résultat d'investissement de l'exercice 2024</b>	<b>- 528 732.71 €</b>	
+ Résultat d'investissement 2023 reporté sur 2024	- 148 951.44 €	
<b>Soit un résultat d'investissement de 2024 à reporter en 2025 :</b>	<b>- 677 684.15 €</b>	B
Recettes d'investissement de 2024 restant à réaliser sur 2025	561 041.67 €	
- Dépenses d'investissement 2024 restant à réaliser sur 2025	436 703.23 €	
<b>Soit un résultat d'investissement des restes à réaliser de 2024 sur 2025 :</b>	<b>124 338.44 €</b>	C
<b>Soit un besoin de financement de la section d'investissement (Résultat d'investissement 2024 cumulé y compris les restes à réaliser</b>	<b>- 553 345.71 €</b>	D= B+C

Accusé de réception en préfecture 012-200064665-2025-03-17-00015-019-1	Résultat de fonctionnement à affecter	1 202 182.35 €	A
Reçu le 17/03/2025	- Affectation en recettes d'investissement au compte 1068	902 182.35 €	E
	<b>Soit un report en recettes de fonctionnement au compte 002</b>	<b>300 000.00 €</b>	F=A- E

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
et ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Signé, Philippe TABARDEL  
Acte dématérialisé

Le Maire,  
Signé, Patrick GAYRARD  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la  
présente délibération  
Publiée le 17/03/2025  
Transmise en Préfecture le  
17/03/2025